

Demande de permis



Puis-je avoir un permis malgré les mesures de distanciation

Sachez que malgré les mesures prises par la municipalité, vous pouvez toujours faire analyser vos projets ou encore faire vos demandes de permis. Nous nous sommes adaptés afin de pouvoir vous permettre de réaliser vos projets malgré la situation actuelle.

Quelle est la procédure ?

1. Procurez-vous les formulaires de demande de permis en ligne sur le site de la Municipalité <https://saintpaul.quebec/services-aux-citoyens/reglements-divers-permis/>
2. Envoyer le formulaire rempli ainsi que les autres documents demandés (plans, croquis, etc.) à l'adresse suivante urbanisme@saintpaul.quebec
3. Une fois analysé et approuvé, un courriel vous sera envoyé avec la procédure de paiement via votre institution bancaire ainsi que la facture indiquant le montant du permis.
4. Par la suite le permis pourra vous être envoyé par courriel.
5. Ne vous reste plus qu'à réaliser vos travaux !

Prendre son plan en photos ?



Vous pouvez utiliser votre téléphone intelligent et prendre les documents en photo, assurer que l'éclairage permette de bien voir les détails et placer vous directement au-dessus du document afin de bien voir l'ensemble du document.



Pour terminer

Nous vous encourageons à utiliser les services de livraison de matériaux afin de réduire vos déplacements au maximum, les différentes quincailleries de la région offrent ce service.

Nous vous rappelons de toujours suivre les directives de la santé publique, un permis de construction ne vous soustrait pas aux directives émises par le gouvernement (rassemblement, distanciation sociale, compagnie autorisée à œuvrer).



urbanisme@saintpaul.quebec



450-759-4040